

PARTICIPATION DES JEUNES

DOCUMENT

4

7th
WORLD SCOUT
YOUTH FORUM

7^e FORUM
DES JEUNES DU
SCOUTISME
MONDIAL

SOUTH
AFRICA
1999



JULY 19 - 22 JUILLET • BALGOWAN

PARTICIPATION DES JEUNES

TABLE DES MATIERES

	INTRODUCTION	1
	DEUX SEANCES DU FORUM SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES...	1
	POUR SE PREPARER...	1
1.	RESOLUTION N° 2/93 (Adoptée par la 33e Conférence Mondiale du Scoutisme, Bangkok, 1993)	3
2.	POLITIQUE SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA PRISE DE DECISIONS	4
	NOTE	4
	PRINCIPE DE BASE	4
	LE PROGRAMME DES JEUNES	4
	LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES	5
	LES RESPONSABILITES DES ASSOCIATIONS SCOUTES NATIONALES	5
	LES RESPONSABILITES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT	6
3.	CADRE GENERAL DE LA POLITIQUE SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA PRISE DE DECISIONS	7
	UN ELEMENT FONDAMENTAL DU SCOUTISME...	7
	L'IDEE N'EST PAS NOUVELLE...	8
	MAIS ENCORE PLUS PERTINENTE AUJOURD'HU...	9

INTRODUCTION

Ce document a été rédigé pour aider les délégués et les observateurs à se préparer à participer activement aux séances du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial qui seront consacrées à la participation des jeunes.

DEUX SEANCES DU FORUM SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES...

Deux séances traiteront de ce thème, l'une mercredi matin et l'autre jeudi matin (voir document 1: Ordre du jour provisoire).

La première séance offrira aux participants la possibilité d'acquérir une meilleure compréhension de la Politique sur la Participation des Jeunes à la Prise de Décisions, adoptée lors de la Conférence Mondiale du Scoutisme de Bangkok en 1993, de partager leurs expériences sur la mise en oeuvre de cette politique à tous les niveaux de leur association et d'identifier dans ce contexte les obstacles à une telle participation et comment les transformer en possibilités.

Après une brève présentation de la Politique en séance plénière, les participants seront invités à se retrouver en équipes internationales pour partager leurs expériences. Plusieurs équipes seront regroupées pour synthétiser leurs réflexions et rédiger des panneaux, reprenant à chaque fois un obstacle ou une possibilité. Ces panneaux seront finalement regroupés pour constituer un mur des obstacles et un mur des possibilités.

La deuxième séance offrira aux participants la possibilité de se préparer pour prendre part activement à la Conférence mondiale et contribuer dans leur association à la mise en oeuvre la Politique sur la Participation des Jeunes à la Prise de Décisions dans un réel esprit de partenariat.

Après une brève introduction en séance plénière, les participants se retrouveront en équipes internationales. Chaque équipe sera confrontée à une situation type en matière de participation des jeunes. Cette situation sera décrite sous la forme d'un scénario et chaque équipe sera invitée à proposer des solutions face aux problèmes décrits dans ce scénario. Ensuite, les équipes partageront leurs conclusions, puis les participants se regrouperont, mais cette fois par groupe d'une même région, pour réfléchir à leur situation propre, dans le contexte spécifique de leur région et développer un plan d'action personnel.

POUR SE PREPARER...

Pour se préparer à ces séances nous invitons les participants à :

- lire attentivement la Résolution de Conférence, la Politique sur la Participation des Jeunes à la Prise de Décisions et le cadre général de cette politique dans le présent document.
- réaliser une enquête dans leur propre association pour répondre aux questions suivantes:
 - Comment les jeunes de leur association dans les différentes branches (louveteaux, éclaireurs, routiers, ...) sont-ils associés aux prises de décisions concernant la mise en oeuvre du programme dans leur unité? Qu'est-ce qui est proposé par leur

association en la matière? Comment cela est-il mis en oeuvre dans les unités?

- Les jeunes des branches aînées sont-ils impliqués directement dans les travaux de révision ou de développement du programme des jeunes proposés par leur association? Comment cette participation est-elle organisée?
- Les jeunes adultes participent-ils activement aux prises de décisions concernant l'organisation et la gestion de leur association? De quelle manière? Au sein de Forums des Jeunes? Par l'intermédiaire d'un Comité des jeunes? En participant directement aux instances de prise de décisions (Conférence, Comités, ...)?
- Des jeunes adultes représentent-ils régulièrement leur association auprès d'autres instances ou organismes?
- Leur association propose-t-elle des formations aux adultes, jeunes ou moins jeunes, permettant aux uns comme aux autres de mettre en oeuvre une réelle politique de participation des jeunes dans un esprit de partenariat?

1. RESOLUTION No. 2/93

Adoptée par la 33e Conférence
Mondiale du Scoutisme,
Bangkok, 1993

La Conférence

- reconnaissant l'importance de la participation des jeunes à la prise de décisions par rapport aux buts du Mouvement scout
- considérant que le Scoutisme n'est pas seulement un Mouvement *pour* les jeunes, mais aussi un Mouvement *de* jeunes
- convaincue que le Scoutisme est un Mouvement fondé sur des principes démocratiques
- reconnaissant l'intérêt que présente pour les personnes concernées et pour le Mouvement tout entier chaque occasion offerte aux jeunes d'exercer une responsabilité
- soulignant avec satisfaction la réussite du 4e Forum mondial de Jeunes en Australie (1990/91) et du 5e Forum mondial de Jeunes en Suisse (1992)
- accueillant avec satisfaction la décision du Comité mondial d'encourager la participation de jeunes délégués à la 33e Conférence Mondiale du Scoutisme en proposant une réduction des droits d'inscription à la Conférence
- encouragée par les résultats de la participation des jeunes au Réseau Environnement du Scoutisme mondial
- adopte la *Politique sur la Participation des Jeunes à la Prise de Décisions*
- reconnaît que cette nouvelle politique apportera une contribution importante à la mise en oeuvre effective de la Politique Mondiale de Programme adoptée par la 32e Conférence Mondiale du Scoutisme en 1990
- invite instamment les Organisations scouts nationales à mettre en oeuvre cette politique à tous les niveaux de leurs associations
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'étudier les moyens de mettre en oeuvre cette politique au sein de l'Organisation mondiale, aux niveaux régional et mondial.

2. POLITIQUE SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA PRISE DE DECISIONS

NOTE Dans cet énoncé de Politique:

- Le terme **“jeunes”** désigne tous les adhérents du Mouvement âgés de moins de 26 ans, qui sont membres d'une unité et auxquels le programme scout s'adresse. Chaque fois que nécessaire, le terme **“jeunes adultes”** a été utilisé, pour préciser que l'on parle spécifiquement des jeunes de 18 à 26 ans - ceux qui ont atteint la majorité légale - qu'ils exercent ou non une responsabilité d'animation au niveau d'une unité.
- Le terme **“responsables”** désigne tous ceux, jeunes ou adultes qui exercent une responsabilité d'animation au niveau d'une unité ou d'encadrement ou de soutien aux autres niveaux. Chaque fois que nécessaire, le terme **“jeunes responsables”** précise que l'on parle spécifiquement de jeunes de 18 à 26 ans, exerçant une telle responsabilité.

PRINCIPE DE BASE

Le Scoutisme est un Mouvement de jeunes, accompagnés par des adultes; ce n'est pas un Mouvement pour les jeunes dirigé par des adultes. Ainsi, le Scoutisme peut constituer une communauté d'apprentissage dans laquelle jeunes et adultes agissent ensemble, mettant en commun leur enthousiasme et leur expérience.

Cette notion fondamentale devrait se retrouver à la fois dans le Programme des jeunes de chaque organisation et dans ses structures.

LE PROGRAMME DES JEUNES

C'est par l'intermédiaire du Programme des jeunes que le Scoutisme cherche à atteindre son but éducatif dont le développement de la capacité des jeunes, quel que soit leur âge, à prendre des décisions est l'un des éléments. Selon la méthode scout ce apprentissage progressif se fait par l'action, à travers l'engagement réel des jeunes dans la prise de décisions qui les concernent.

C'est pourquoi dans toutes les branches (par exemple, les pré-louveteaux, les louveteaux, les scouts, les routiers, les aînés), les jeunes doivent avoir la possibilité de participer activement aux décisions relatives à la mise en oeuvre du programme qui leur est proposé, dans leur unité, au niveau local, et d'exercer une responsabilité de plus en plus grande sur leurs propres décisions et sur leurs actes au fur et à mesure qu'ils grandissent. Dans les branches aînées, les jeunes devraient aussi être impliqués directement dans le processus d'élaboration et de développement du programme mis en place par les Associations scouts nationales.

Dans le cadre du Programme des jeunes, le rôle des responsables consiste à encourager et à faciliter le développement personnel des jeunes dans la richesse d'un partenariat aux multiples aspects, en s'efforçant de maintenir un équilibre dans la complémentarité du rôle des jeunes et des responsables, à tous les niveaux et dans toutes les situations.

LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Les jeunes adultes du Mouvement devraient participer activement à la prise de décisions concernant l'organisation et la gestion du Mouvement.

Ils devraient pouvoir représenter activement le Mouvement auprès d'autres organismes et pour cela avoir accès à une formation adaptée.

LES RESPONSABILITES DES ASSOCIATIONS SCOUTES NATIONALES

Il appartient aux Associations scouts nationales d'élaborer leur propre politique et les procédures permettant d'assurer la participation des jeunes à la prise de décisions.

Cette Politique et ces procédures devraient couvrir:

- l'élaboration du Programme des jeunes selon le processus de développement du programme en cohérence avec les buts de l'énoncé de la Politique
- l'organisation de Forums des jeunes dans lesquels chacun pourra exprimer son point de vue et développer les compétences nécessaires à la prise de décisions et à l'exercice d'une responsabilité
- la présence de jeunes adultes au sein des organes directeurs de l'association et dans les délégations aux Conférences régionales et mondiales
- la possibilité pour les jeunes adultes ainsi impliqués de suivre une formation adaptée

- Les éléments de formation des responsables adultes qui garantiront la mise en oeuvre effective du programme et qui aideront à saisir le caractère essentiel de la relation entre jeunes et adultes.

Les Associations scouts nationales devraient être prêtes à consacrer au soutien de cette politique et des procédures relatives à la participation des jeunes à la prise de décisions tous les moyens nécessaires, financiers ou autres.

LES RESPONSABILITES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT

L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout devrait elle aussi refléter cet énoncé de Politique dans ses propres pratiques et procédures, aux niveaux régional et mondial.

Ceci implique:

- la possibilité pour les jeunes adultes de participer au processus de prise de décisions et de bénéficier d'une formation leur donnant les moyens de contribuer efficacement à ce processus
- la présence de jeunes adultes dans les comités techniques ou autres organes consultatifs ou décisionnels
- l'organisation de Forums permettant aux jeunes d'exprimer leurs points de vue et d'acquérir les compétences nécessaires.

L'Organisation mondiale, à travers le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme, doit apporter aux Associations scouts nationales le soutien et les encouragements nécessaires à la mise en oeuvre de cette Politique.

3. CADRE GENERAL DE LA POLITIQUE SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA PRISE DE DECISIONS

UN ELEMENT FONDAMENTAL DU SCOUTISME...

La Constitution de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout stipule:

*Le Mouvement scout a pour but de contribuer au développement des jeunes en les aidant à réaliser pleinement leurs possibilités physiques, intellectuelles, sociales et spirituelles, en tant que personnes, que **citoyens responsables** et que membres des communautés locales, nationales et internationales.*

(Article I, 2. – Les caractères gras ont été ajoutés)

La Constitution poursuit:

Le Mouvement scout est fondé sur les principes suivants:

...

Devoirs envers autrui

...

*- **La participation au développement de la société** dans le respect de la dignité de l'homme et de l'intégrité de la nature.*

...

(Article II, 1. – Les caractères gras ont été ajoutés)

et après:

La méthode scout est un système d'autoéducation progressive fondé sur:

...

*- Une vie en petits groupes (par exemple la patrouille), comprenant, avec l'aide d'adultes qui les conseillent, la découverte et **l'acceptation progressives par les jeunes des responsabilités et la formation à l'autogestion...***

(Article III – Les caractères gras ont été ajoutés)

Ces extraits de la Constitution de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout rappellent que le but et les principes du Scoutisme font spécifiquement référence au développement des jeunes en tant que citoyens responsables par la participation active au développement de la société.

L'IDEE N'EST PAS NOUVELLE...

Pour le Fondateur, Lord Baden-Powell, la participation était l'un des éléments essentiels de la méthode scout:

Dans un article paru en 1914 dans "The Scouter", il écrivait:

*L'objectif principal n'est pas de ménager la peine du chef de troupe mais **de donner une responsabilité au garçon**, ce qui est le meilleur moyen de développement du caractère.*

(Le Scoutisme n'était pas ouvert aux filles à l'époque.)

Ailleurs, il déclarait:

L'idée de confier des responsabilités à des garçons et de les prendre au sérieux a déjà fait ses preuves à Mafeking...

Pour Baden-Powell:

*Le système des patrouilles consiste à **confier de vraies responsabilités au plus grand nombre possible de garçons** afin de développer leur caractère. En donnant au chef de patrouille un pouvoir réel, en attendant beaucoup de lui et en lui laissant les mains libres pour accomplir son travail, le chef de troupe fait davantage pour le développement du caractère de ce garçon que n'importe quelle formation scolaire.*

Dans le discours de clôture de la Conférence Internationale de La Haye en 1937, il déclarait:

Avant toute décision... je consulte l'autorité qui, pour moi, est la meilleure en la matière: le garçon lui-même.

A ce moment-là, il parlait d'un problème ayant des implications internationales, montrant ainsi très clairement que le processus de consultation s'appliquait à des questions concernant le Scoutisme à tous les niveaux.

Bien entendu, Baden-Powell n'utilisait pas des mots comme "participation" ou "engagement", qui ne faisaient pas partie du vocabulaire courant au début du 20e siècle; il parlait d'"autogestion" ou d'"autoéducation". Selon lui:

Pour une autogestion moderne, l'autoéducation semble la meilleure étape préparatoire.

Aujourd'hui encore, la méthode scout se définit comme *un système d'autoéducation progressive...*

Dans la mesure où la participation à la prise de décisions est très étroitement liée à la méthode scout, il est clair que c'est dans le Programme même que les jeunes trouveront des possibilités de prendre part aux décisions. L'autogestion à la meute ou à la patrouille est un élément essentiel du processus éducatif du Scoutisme, mais malheureusement il n'est pas toujours utilisé comme il le faudrait.

MAIS ENCORE PLUS PERTINENTE AUJOURD'HUI...

Aujourd'hui, dans une société en perpétuel changement, en perpétuelle évolution, il faut que les jeunes reçoivent une éducation qui les amène à prendre une place constructive dans la société. En définitive, c'est bien de cela qu'il s'agit quand on parle de participation à la prise de décisions. Les questions liées aux droits de l'homme et à la démocratie en sont deux exemples.

Les droits de l'homme

Déjà en 1959, on trouvait dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant:

L'enfant a droit à une éducation... Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue... et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

(Principe 7)

La Convention sur les Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1989 stipule que:

- *Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.*

(Article 12)

- *L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée, artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.*

(Article 13)

La 32e Conférence Mondiale du Scoutisme a adopté en 1990 la Résolution 16/90 (Convention sur les Droits de l'Enfant):

La Conférence

- *considérant que le respect et la protection de la dignité de l'enfant et de ses droits moraux, sociaux, légaux et culturels sont la base élémentaire pour assurer un avenir plus sain et plus sûr à l'humanité*
- *reconnaissant l'obligation fondamentale qu'a un mouvement de jeunes de protéger et de promouvoir le meilleur intérêt des enfants et des jeunes*
- *se réjouit de l'adoption de la Convention sur les droits de l'enfant par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989*
- *exprime son soutien aux dispositions de la Convention*
- *invite toutes les Organisations scouts nationales à jouer un rôle actif pour inciter leur gouvernement à ratifier la Convention et pour promouvoir sa diffusion parmi les adultes et les enfants*
- *encourage les Organisations scouts nationales à trouver les moyens de familiariser leurs responsables avec le contenu de la Convention et de l'appliquer dans le respect des besoins des enfants et des jeunes.*

La démocratie

Aujourd'hui on observe dans le monde entier un souci croissant pour les questions relatives à la démocratie, ainsi:

- dans les pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union Soviétique, après la chute des régimes communistes, et dans de nombreux pays du Sud en voie de développement où l'on semble se diriger vers des systèmes démocratiques pluripartites, les sociétés sont confrontées à de nouvelles libertés et doivent apprendre à vivre avec ces nouvelles démocraties
- dans certains pays industrialisés du Nord, on observe un certain "vieillessement" de la démocratie confrontée à la crise économique, à une poussée du nationalisme et à une popularité croissante des partis d'extrême droite
- ailleurs, on peut craindre que l'influence de plus en plus forte de l'intégrisme sur la société ne constitue une menace pour les principes démocratiques.

Comme en témoignent sa méthode éducative et les écrits de son Fondateur, le Mouvement scout est fondé sur des principes démocratiques. Il est donc de sa responsabilité d'éduquer les jeunes aux principes de la démocratie et de les aider à jouer un rôle constructif dans la société.

Pourtant, trop souvent les jeunes du Mouvement ne parviennent pas à faire entendre leur voix ou n'ont aucune influence sur le fonctionnement de leur propre Mouvement! Le Scoutisme est un Mouvement de jeunes, pas simplement un Mouvement pour les jeunes dirigé par des adultes. Dans l'esprit de "l'éducation par l'action" – au-delà de "l'autogestion" au sein des unités scoutées – les jeunes doivent avoir la possibilité de prendre part à la "gestion" du Mouvement et de jouer leur rôle dans le processus de prise de décisions, à tous les niveaux: local, national et international.